

assigneroit a ceux qui demandent a venir faire du Godron vne autre piniere qui est a deux lieues dans la Riviere.

Si on veut conceder des terres dans la Riviere de la Malbaye il se trouve bien des gens qui en prendroient, mais il faudroit inserer dans le contract defense de traiter non seulement avec les sauvages du domaine, mais aussi avec tous autres sauvages sous les peines les plus terribles. Cette concession joindroit bientost La Malbaye avec les Eboulemens et la Baye st Paul par le plus beau pays du monde.

Il a ete defendu par M^r Cugnet a son fermier de la Malbaye de traiter avec aucun sauvage: cette defense fit perdre lannée derniere vne grande quantité de Martes et puis de 400L de Castor qui furent portés a la Baye st Paul par les sauvages Algonquins. Je crois quil faut continuer cette defense par rapport aux sauvages du domaine et donner ordre au fermier non seulement de recevoir mais d'attirer les sauvages etrangers et de traiter avec eux vivres et Marchandises comme la permission en fut donnée lautomme derniere a ma sollicitation. les mêmes sauvages sont encore dans les terres: Ils ont paru cet hyver a la baye st Paul, et Ceux qui sont accusés de traiter avec eux sont les nommes Jasmin et Jacques Perron. et les Pelleteries que les sauvages portent a la baye st Paul sont portés sur les terres du domaine.

on pourroit aussi accorder aux fermiers de la Malbaye et de la Comporté la moitié de leur chasse: Ils la font a la porte de chez eux, et cela ne leur fait point perdre de temps. elle leur a été interdite autrefois par les difficultes survenues entre ceux qui